



**Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs  
des droits de l'Homme (FEMDH)**

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

*Version publique*

**2006**

**[www.emhrf.org](http://www.emhrf.org)**

## **SOMMAIRE**

### **1. INTRODUCTION**

### **2. RÉSUMÉ EXÉCUTIF**

### **3. INTERVENTIONS ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS, GROUPES ET DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME**

- Interventions d'urgence
- Interventions relais de renforcement des capacités humaines et matérielles
- Interventions d'appui aux activités innovatrices

### **4. BILAN CHIFFRÉ ET COMPARATIF DES INTERVENTIONS ET ACTIVITÉS**

- Les délais d'intervention
- Les financements

### **5. RÉUNIONS**

### **6. INFORMATION & COMMUNICATION**

### **7. COLLECTE DE FONDS**

### **8. DURABILITÉ**

### **9. QUESTIONS ORGANISATIONNELLES**

## 1. Introduction

Les défenseurs des droits de l'Homme opèrent dans un contexte de plus en plus instable et sont l'objet de mesures toujours plus sévères visant à criminaliser ou à limiter abusivement leur action. Profondément marquée par la guerre qui a dévasté le Liban et tué des milliers de civils au cours de l'été, l'année 2006 a été le théâtre de bouleversements politiques importants dans plusieurs pays de la région méditerranéenne. Cinq ans et demi après les attentats du 11 septembre 2001, le bilan est lourd. Force est de constater que les tentatives plus ou moins sincères de réformes démocratiques successives dans le monde se sont soldées par un échec dans la plupart des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Un arc de crises ouvertes se dessine : L'Irak témoigne d'un désastre humain et politique et s'engouffre dans ce qui ressemble de plus en plus à un conflit civil. Le Liban vit une crise politique qui semble sans issue. Aucune avancée dans le processus de paix n'a été réalisée en Palestine et le Maghreb vient à nouveau d'être frappé par des attentats, etc. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle survient dans une région bloquée politiquement, socialement et économiquement.

Nombreux sont les Etats de la région, qui grâce à un arsenal législatif alourdi, instaurent de plus en plus de contraintes aux libertés d'association, de rassemblement pacifique et d'expression des défenseurs des droits de l'Homme. L'Etat d'urgence a été renouvelé dans certains pays en 2006 et reste toujours en vigueur dans d'autres. Des lois et mesures de lutte contre le terrorisme, restreignant toujours plus les libertés, ont été adoptées et mises en place. Les lois régissant les associations donnent aux gouvernements un pouvoir de contrôle presque absolu et illimité sur la gouvernance, le financement et les activités mêmes des organisations non-gouvernementales indépendantes qui, en cas de contournement, sont sujettes à de sévères condamnations pénales.

L'instrumentalisation du système judiciaire reste toujours d'actualité dans la région. De nombreux défenseurs des droits de l'Homme ont été traduits devant des tribunaux qui ne respectaient pas les normes internationales en matière de compétence, d'indépendance et d'impartialité. Nombre d'entre eux sont également détenus arbitrairement. Plusieurs pays refusant l'enregistrement d'organisations de défense des droits de l'Homme, usent par la suite de ce prétexte pour poursuivre les membres de ces mouvements pour « activités illégales » et gèlent tout financement étranger à des fins d'étranglement économique.

Les défenseurs des droits de l'Homme, souvent considérés comme des opposants, sont dans certains pays en proie à une surveillance policière constante, à des interdictions de se déplacer à l'étranger, à des licenciements abusifs, à des écoutes et coupures de leurs communications téléphoniques, à des violences physiques, mesures de harcèlement à l'encontre de parents, à des menaces et actes de vandalisme, et à des campagnes de diffamation dans la presse<sup>1</sup>.

L'ensemble des mesures aussi diverses et variées dont sont victimes les organisations et défenseurs des droits de l'Homme de la région euro-méditerranéenne s'inscrivent en violation des obligations prescrites par les instruments internationaux dont les pays de la région sont parties et en dénaturent la portée<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la FIDH et de l'OMCT, Rapport annuel 2006, L'obstination du témoignage, [http://www.omct.org/pdf/Observatory/2007/observatoire\\_rapport\\_annuel2006.pdf](http://www.omct.org/pdf/Observatory/2007/observatoire_rapport_annuel2006.pdf) et Human Rights Watch, World Report 2007, <http://hrw.org/wr2k7/index.htm>

<sup>2</sup> La Déclaration universelle des droits de l'Homme ; la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; Les accords d'associations entre l'UE et les pays du pourtour méditerranéen et la PEV ; Les Lignes directrices de l'Union européenne sur les défenseurs des droits de l'Homme

Au cours de l'année 2006, la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme a en conséquence enregistré un nombre croissant de demandes de soutien exprimées dans l'urgence et est intervenue pour apporter son soutien à dix huit organisations, groupes et défenseurs des droits de l'Homme.

## **2. Résumé exécutif**

L'année 2006 a mis en lumière certains phénomènes majeurs auxquels sont confrontés les organisations et défenseurs des droits de l'Homme dans la région du sud et de l'est de la Méditerranée. Ces phénomènes sont intimement liés à la nature de leurs activités mais également aux grandes tendances politiques nationales et internationales. Les sollicitations parvenues à la Fondation reflètent ces tendances et ont fait apparaître le nécessaire rôle de relais que doit jouer la Fondation, en collaboration avec les institutions régionales et internationales agissant dans le domaine de la protection des défenseurs des droits de l'Homme, en vue d'apporter un soutien à court, moyen et long terme à ces derniers. Ces tendances, et la position adoptée par la FEMDH, sont résumées dans les trois paragraphes suivants.

### *1- Mesures de privation de liberté et mauvais traitements*

Les prémisses ayant déjà été annoncées en 2005, les défenseurs des droits de l'Homme de la région sont de plus en plus nombreux en 2006 à faire face à de sérieux problèmes de santé en raison des mesures de privation de liberté et des mauvais traitements qu'ils ont subis. Non seulement des examens médicaux et des traitements pharmaceutiques se sont révélés nécessaires mais aussi et surtout une prise en charge continue leur permettant d'obtenir des traitements de réhabilitation psychologique et favorisant leur réinsertion. Dans certains pays de la région, de tels besoins se sont révélés être énormes. Or, peu d'institutions régionales et internationales ont vocation à couvrir ces frais et rares sont les initiatives existantes sur le terrain qui sont en mesure d'exercer leurs activités en matière de réhabilitation de manière libre et effective. La Fondation a donc décidé d'impulser une discussion avec des organisations traitant des questions relatives à la réhabilitation des victimes de torture afin d'explorer et de travailler à la mise en place de mécanismes et procédures à long terme de soutien à ces défenseurs des droits de l'Homme dans la région.

### *2- Instrumentalisation du système judiciaire et harcèlement*

Les pressions gouvernementales exercées dans certains pays de la région sur les organisations et défenseurs des droits de l'Homme sont restées constantes au cours de l'année 2006. Ces pressions se sont notamment matérialisées par l'instrumentalisation du système judiciaire, par le gel ou l'absence de reconnaissance légale des activités relatives aux droits de l'Homme dans la région et de manière subséquente par le gel des comptes de certaines associations mais également par des mesures de harcèlement physique et psychologique à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme. Des organisations de défense des droits de l'Homme ont donc naturellement souhaité obtenir un soutien financier concret, sécurisé et flexible pour pouvoir poursuivre leurs activités au niveau national et international. Certains défenseurs des droits de l'Homme pris pour cible ou en bute à une constante pression ont souhaité pouvoir sortir du territoire, même temporairement, pour mettre en œuvre et continuer leurs activités. La Fondation a ainsi encouragé, autant que possible, les contacts avec les postes diplomatiques européens et les délégations de la Commission européenne, activement favorisé la participation des défenseurs des droits de l'Homme à l'activité d'autres institutions situées à l'étranger et l'action d'institutions en mesure de fournir des bourses et héberger les défenseurs des droits de l'Homme à l'étranger le temps nécessaire de leur permettre de sécuriser la continuité de leurs activités et de se reconcentrer sur leurs priorités.

### *3- Manque de capacités humaines et de fonctionnement*

En dépit de politiques gouvernementales contre-offensives toujours plus répressives à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme, plusieurs mouvements indépendants de défenseurs ont tenté de réorganiser leurs activités dans plusieurs pays de la région. Nombreuses sont également les petites structures qui ont entrepris de professionnaliser leurs activités. Or, ces dernières, exerçant leurs activités de manière bénévole, ne disposent bien souvent ni des qualifications, ni du soutien nécessaire à la formulation de projets répondant aux critères définis par les principaux bailleurs de fonds. Le renforcement par de petits montants de leurs ressources humaines et de fonctionnement était nécessaire, d'autant que ces ressources ne sont que rarement prises en charge par les principales institutions internationales. La Fondation a par ailleurs joué un rôle de médiateur et de conseil. Elle a encouragé l'élaboration de stratégies annuelles et/ou pluriannuelles d'action adossées à un programme en matière de recherche de financements. Elle a ainsi pu réagir stratégiquement aux besoins exprimés et/ou assister dans l'approche d'autres bailleurs de fonds mieux positionnés pour soutenir des activités à long terme. En outre, les défenseurs des droits de l'Homme ont exprimé la volonté de pouvoir bénéficier de l'expérience d'autres organisations, d'échanger des informations, d'envisager des synergies et des actions coordonnées, de participer à des formations en vue de bénéficier d'un soutien effectif à leur action. La Fondation a autant que possible encouragé les contacts de ces défenseurs avec les institutions nationales portant des projets similaires dans d'autres pays de la région mais également avec les réseaux actifs en matière de promotion et de défense des droits de l'Homme au cours de l'année 2006.

## **3. Interventions et activités de soutien aux organisations, groupes et défenseurs des droits de l'Homme**

Les sollicitations parvenues à la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme au cours de l'année 2006 reflètent les tendances résumées ci-dessus et le soutien apporté aux défenseurs des droits de l'Homme peut se caractériser par les trois catégories d'intervention suivantes ; il peut néanmoins être noté que certaines interventions, plus particulièrement de relais de renforcement des capacités humaines et matérielles ne peuvent clairement se distinguer des interventions d'appui aux activités novatrices.

### *3.1. Interventions d'urgence*

La FEMDH est intervenue en urgence auprès de plusieurs défenseurs des droits de l'Homme pour leur apporter un soutien en raison des violations des droits fondamentaux dont ils sont victimes dans leurs pays. La Fondation a soutenu de manière rapide et discrète des défenseurs en bute à un harcèlement psychologique, judiciaire et économique afin de leur permettre de continuer leurs activités grâce au paiement des loyers de leurs bureaux et du personnel administratif, indispensables à l'exercice élémentaire de leurs activités en matière de protection des droits humains dans les pays en question.

Par exemple, la Fondation a soutenu deux défenseurs des droits de l'Homme, de profession juridique, militants de longue date pour le respect des droits de l'Homme et la protection des victimes de ces violations qui ont été en proie à un harcèlement constant de la part des autorités : harcèlement policier, poursuites judiciaires, menace de saisie des biens professionnels et personnels, mesures d'expropriation et d'étranglement économique.

Un soutien financier dans l'urgence a également été apporté à des groupes de défenseurs des droits de l'Homme pris pour cible par les gouvernements (refus ou suspension de reconnaissance légale, instrumentalisation du système judiciaire, gel des comptes, etc.). Ce soutien leur a permis de réorganiser leurs stratégies et de poursuivre leurs activités essentielles au renforcement, à la promotion, et à la défense des droits de l'Homme et de la démocratisation.

La Fondation a par exemple apporté son soutien à des groupes de défenseurs des droits de l'Homme sous le coup de mesures gelant leurs comptes bancaires sans aucune notification, en raison de leurs positions adoptées à l'encontre des politiques gouvernementales, contraire aux standards internationaux relatifs aux droits de l'Homme.

En outre, la FEMDH a apporté un soutien rapide à des défenseurs ayant subi des mauvais traitements et des représailles physiques constantes pour leur permettre de passer des examens médicaux lourds à l'étranger, d'obtenir un traitement médical et pharmaceutique adapté, et de poursuivre des programmes de réhabilitation et de réinsertion.

Ainsi, la Fondation a soutenu quatre défenseurs des droits de l'Homme (trois hommes et une femme) militants de longue date pour les droits de l'Homme et la démocratisation dans leur pays, ayant subi des peines variant de 4 à 29 années d'emprisonnement et qui, au cours de ces années de détention, ont développé de graves troubles et maladies tels que ulcère, infection pulmonaire, anémie, cancer, traumatisme de la moelle épinière et hypertension artérielle.

L'existence d'énormes besoins de réhabilitation physique et psychologique des défenseurs des droits de l'Homme dans la région, ayant fait l'objet de mesures de privation de liberté en raison de leur action en faveur des droits de l'Homme et de la démocratisation, a encouragé la FEMDH à se positionner en tant que relais stratégique. La Fondation a ainsi initié un débat, en collaboration avec plusieurs institutions internationales, sur les initiatives et les alternatives pouvant favoriser la réhabilitation psychologique, physique et la réinsertion à long terme des défenseurs des droits de l'Homme ayant subi des mesures de privations de libertés et des traitements cruels, inhumains et dégradants.

### 3.2. *Interventions relais de renforcement des capacités humaines et matérielles*

La FEMDH a apporté un soutien financier stratégique à des organisations et défenseurs des droits de l'Homme par le renforcement de leurs capacités humaines et de gestion pour permettre la création de structures ou la mise en œuvre effective d'activités dans la région au cours de l'année 2006. La Fondation a par exemple apporté son soutien à :

Une organisation de défense des droits de l'Homme connaissant des difficultés structurelles et administratives, venant d'élire une nouvelle présidence, qui souhaitait pouvoir donner une impulsion à ses activités dans l'avenir par le renforcement de son équipe de direction administrative. La FEMDH a accordé une aide financière à l'organisation pour l'embauche d'un directeur permettant ainsi de soutenir la nouvelle politique de l'organisation et la sécurisation des ressources nécessaires à la poursuite de ses activités.

Un programme pilote porté par une petite structure apportant une assistance juridique concrète et un soutien politique aux réfugiés et notamment ceux qui sont considérés comme des « ressortissants ennemis » et qui font donc l'objet de mesures de détention non-communicuées et indéterminées dans un pays de la région. Le programme ne disposait que de ressources humaines limitées et n'était pas en mesure de recevoir un financement des principaux bailleurs de fonds en raison de la nature sensible de l'activité. La FEMDH a accordé une aide financière au programme permettant de renforcer son équipe par l'embauche d'un juriste à temps partiel pour pouvoir faire face à l'augmentation de ses activités et des cas à traiter au cours de l'année.

Un groupe de volontaires souhaitant démarrer un projet sensible visant à documenter les actes de violation et de discrimination commis sur une population ciblée afin de les protéger pacifiquement et plaider en faveur d'une protection renforcée de leurs droits. La FEMDH a accordé une aide financière au démarrage et à la mise en place des activités du groupe le temps nécessaire pour leur permettre de structurer de manière effective leur action et de rechercher des financements auprès d'autres bailleurs de fonds.

L'objectif de ces financements était principalement le renforcement des ressources humaines et de fonctionnement afin de permettre à long terme la mise en place de programmes adossés à une stratégie en matière de recherche de financements auprès d'autres bailleurs de fonds. Dans le cadre de son rôle de médiation et de conseil vis-à-vis de ses bénéficiaires, la Fondation a encouragé et favorisé l'élaboration de stratégies annuelles et/ou pluriannuelles d'action adossées à un programme en matière de recherche de financements permettant ainsi à la Fondation euro-méditerranéenne de réagir stratégiquement à leurs besoins et/ou de les assister dans leur approche d'autres bailleurs de fonds mieux positionnés pour soutenir leurs activités à long terme. Elle a, dans certains cas, facilité une prise de contact, communiqué une liste de donateurs potentiels et aidé à présenter des demandes de financements si nécessaire. Ces conseils ont favorisé la diversification des contacts et financements de plusieurs des organisations et ainsi assuré une durabilité et continuité de leurs activités.

### 3.3 *Interventions d'appui aux activités novatrices*

La FEMDH a enfin soutenu la mise en place et la réalisation de plusieurs programmes et projets novateurs (renforcement de la participation des femmes, protection des minorités et des réfugiés, disparitions forcées, réhabilitation, réconciliation, etc.) dans plusieurs pays de la région, tels que :

Une organisation de défense des droits de l'Homme travaillant principalement avec des bénévoles depuis le Nord depuis plusieurs années a décidé de mettre en place des programmes sensibles sur la réhabilitation, la réconciliation, etc. et d'installer sa nouvelle structure dans un pays du Sud.

Un projet novateur et sensible visant à apporter un soutien juridique et une aide à l'unification familiale, porté par une organisation de défense des droits de l'Homme œuvrant au respect du droit des minorités et contre l'exclusion.

Un projet porté par une petite institution ayant pour objectif de fournir une assistance juridique et former les femmes défavorisées et marginalisées afin de leur permettre de concrétiser leurs droits dans la sphère publique et privée.

Dans le cadre de sa fonction relais, la FEMDH a encouragé les contacts de certains défenseurs et organisations avec les institutions nationales portant des projets similaires dans d'autres pays de la région mais également avec les réseaux régionaux et internationaux actifs en matière de promotion et de défense des droits de l'Homme. De tels contacts ont pour objectif de leur permettre d'échanger des informations sur leurs expériences, d'envisager des synergies et des actions coordonnées et ainsi bénéficier d'un soutien effectif à leur action à long terme. Dans un cas particulier, ces contacts ont permis l'établissement de relations productives favorisant la mise en oeuvre d'un projet particulièrement innovant et l'amélioration de ses chances de durabilité.

## 4. Bilan chiffré et comparatif des interventions et activités

### 4.1. Les délais d'intervention

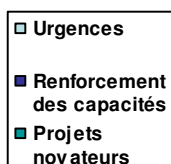
Les interventions d'urgence font l'objet d'une procédure particulière. En 2006, le délai de traitement des dossiers a été de 31 jours en moyenne entre l'envoi de la candidature et la réception du financement par le bénéficiaire.

Les interventions relais de renforcement des capacités humaines et matérielles et les interventions d'appui aux activités novatrices sont quant à elles soumises à délibérations lors des réunions du Conseil d'administration. En 2006, le délai de traitement des dossiers ordinaires a été de 60 jours en moyenne entre l'envoi de la candidature et la réception du financement par le bénéficiaire.

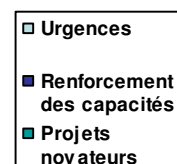
### 4.2. Les financements

#### Répartition en pourcentage du nombre de financements octroyés par catégories d'intervention

2005



2006

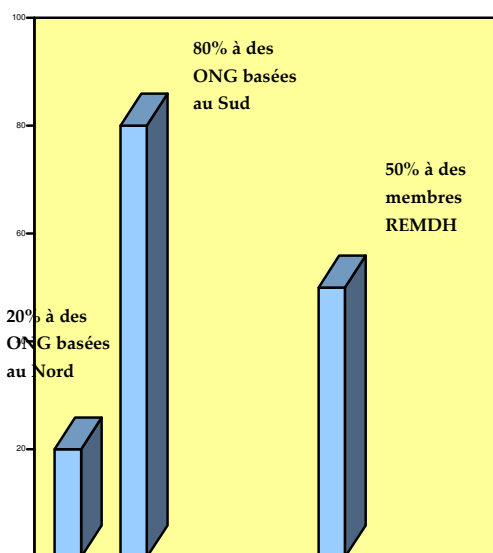


**Commentaires :** Les interventions d'urgence représentent la majorité des interventions de la FEMDH tant en 2005 qu'en 2006. Les interventions relais de renforcement des capacités humaines et matérielles affichent une grande augmentation en 2006. Cette augmentation découle principalement de la volonté de nombreuses organisations travaillant avec des bénévoles de professionnaliser leurs actions à plus long terme sur le terrain. D'autre part, peu de bailleurs de fonds font de leurs priorités le renforcement des ressources humaines des associations de défense des droits de l'Homme dans la région.

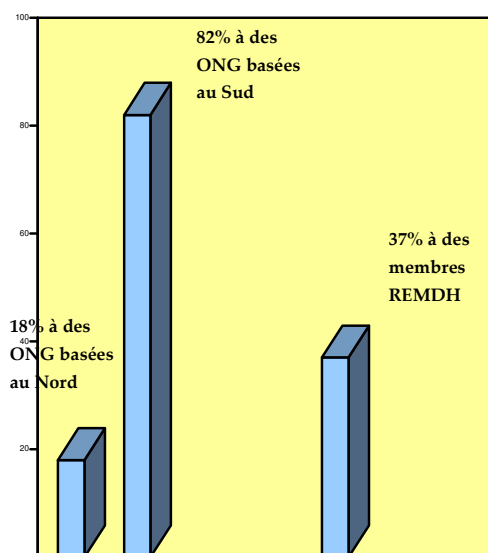


**Répartition en pourcentage du nombre de financements octroyés à des ONG basées au Nord/Sud et à des membres du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH)**

**2005**



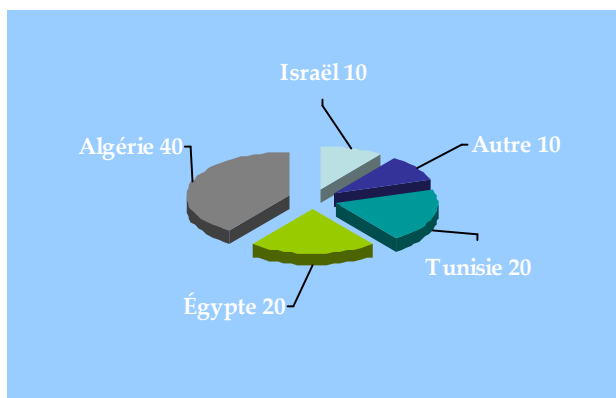
**2006**



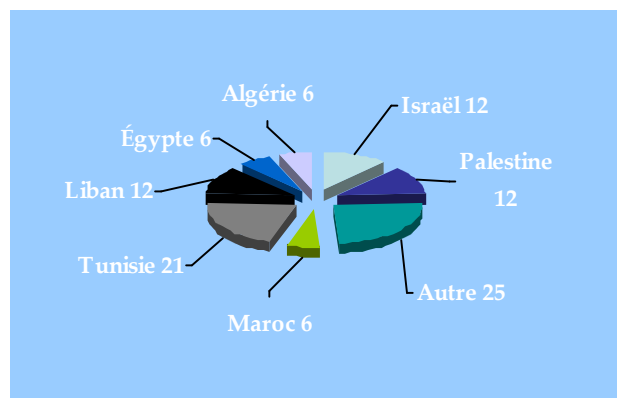
**Commentaires:** Le pourcentage du nombre de financements octroyés à des organisations basées au Nord et au Sud est resté constant entre les années 2005 et 2006. Une légère diminution des financements octroyés à des organisations membres du REMDH est à constater en 2006. Ce phénomène s'explique principalement par l'augmentation de la résonance de la FEMDH sur les scènes nationale et internationale, favorisant ainsi une nette augmentation des demandes en provenance de petites structures qui ne sont pas membres du REMDH.

**Répartition en pourcentage du nombre de financements octroyés par pays**

**2005**



**2006**



**Commentaires :** L'année 2006 met en évidence une augmentation du champ géographique d'intervention de la Fondation comparé à 2005 en raison principalement de l'augmentation de sa résonance dans la région. La catégorie 'Autre' indique les financements accordés à des pays qui s'ils étaient rendus publics pourraient porter atteinte à la continuité des activités de défense des droits de l'Homme dans ces pays. La réduction visible du nombre des financements octroyés à l'Algérie et à l'Egypte en 2006 s'explique principalement en raison de financements intervenus tardivement en 2005 et se poursuivant au cours de l'année 2006.

## **5. Réunions**

Le Conseil d'administration s'est réuni trois fois au cours de l'année 2006 afin de poursuivre la mise en œuvre des activités de la Fondation et de développer une stratégie efficace pour venir en aide aux défenseurs des droits de l'homme et aux organisations de la région euro-méditerranéenne. En outre, le Conseil des représentants de la FEMDH s'est réuni le 14 mai 2006 afin de discuter de la première année d'exercice de la FEMDH mais également de définir les enjeux et identifier les besoins et priorités des défenseurs des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne. Des représentants de la FEMDH se sont également déplacés à plusieurs reprises dans la région afin de rencontrer des défenseurs des droits de l'Homme et les bénéficiaires des financements en vue d'être à l'écoute de leurs besoins et envisager de répondre de manière stratégique à ces derniers.

## **6. Information & Communication**

En 2006, la FEMDH a maintenu une politique de confidentialité concernant la plupart des informations relatives aux bénéficiaires de financements. Cette politique a été instituée et maintenue à la lumière des risques sérieux pouvant peser sur les activités et les personnes candidates au financement, les bénéficiaires de soutien, ou en effet d'autres défenseurs des droits de l'Homme oeuvrant à la promotion et à la défense des droits de l'Homme dans les pays de la région euro-méditerranéenne. La FEMDH assure cependant la transparence de ses activités en informant de manière exhaustive ses principaux bailleurs de fonds de ses interventions et activités de soutien aux organisations, groupes et défenseurs des droits dans la région.

Au cours de l'année 2006, l'information et la communication ont été des activités majeures pour la Fondation. La Fondation a notamment mis en place un nouveau site internet indépendant de celui du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), définissant clairement le mandat spécifique de la FEMDH, contenant un détail clair de son fonctionnement, de ses procédures et de ses activités dans les trois langues de travail de la Fondation (anglais, arabe et français) de façon à rendre accessibles à tous ces données et documents de base : <http://www.emhrf.org/>. Le site internet a été officiellement lancé le 17 novembre 2006 et a été régulièrement mis à jour et enrichi au cours de l'année. Les modalités de soumission des demandes de financement urgentes et ordinaires sont disponibles sur le site avec une indication précise des dates limites de soumission des candidatures à la FEMDH.

Une brochure détaillant le mandat, le fonctionnement et les procédures de la FEMDH a également été préparée et imprimée en anglais, en arabe et en français en mai 2006. La brochure de la FEMDH a été distribuée au cours de consultations, réunions, rencontres et visites effectuées à l'étranger.

## **7. Collecte de fonds**

Au cours de l'année 2006, la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme a bénéficié de la confiance et des généreuses contributions du Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, de l'Agence de développement internationale danoise (DANIDA), et de l'Agence de développement et de coopération suédoise (SIDA) ainsi que de la part de fondations privées danoises.

## **8. Durabilité**

La durabilité de la FEMDH est construite sur les postulats suivants :

- La FEMDH bénéficie du soutien continu de la part de ses principaux donateurs en 2007.
- L'accès à des financements de manière flexible, rapide et concrète est extrêmement recherché dans la région et va considérablement renforcer la capacité des défenseurs des droits de l'Homme à travailler dans un environnement difficile et contribuer à la promotion d'une culture des droits de l'Homme et au renforcement d'une société civile naissante.
- La FEMDH a directement accès aux membres du REMDH comprenant quatre-vingts organisations et défenseurs des droits de l'Homme situés dans plus de vingt pays de la région euro-méditerranéenne. Les représentants constituent une source unique et hautement qualifiée de connaissances et contacts dans le milieu des droits de l'Homme, permettant ainsi à la FEMDH d'obtenir des informations fiables et approfondies pour renforcer la qualité et les cibles des financements.
- La FEMDH est la seule institution avec un mandat régional spécifique lui permettant ainsi de développer un profil particulier et de se placer potentiellement comme un donateur d'avant-garde dans la région euro-méditerranéenne.
- La FEMDH prend des risques étroitement calculés pour étendre le soutien financier de faible envergure aux petites structures naissantes et aux activités novatrices et sensibles dans le domaine des droits de l'Homme et apporte un soutien concret et sécurisé aux besoins exprimés.
- La FEMDH joue un rôle de conseiller et de médiateur entre les organisations et défenseurs des droits de l'Homme et favorise autant que possible la création de synergies en mobilisant un vaste réseau en soutien aux organisations et défenseurs des droits de l'Homme en collaboration avec des partenaires locaux, régionaux et internationaux.

La FEMDH va engager plusieurs actions permettant de maximiser la durabilité du projet à l'avenir:

- Identifier, suivre et surveiller les besoins exprimés par les organisations, groupes et défenseurs des droits de l'Homme dans la région pour y répondre stratégiquement.
- Etablir et renforcer les contacts et la coordination entre les organisations régionales et internationales engagées dans la protection des défenseurs des droits de l'Homme en vue d'apporter un soutien effectif pour les défenseurs dans la région.
- Poursuivre ses activités de recherche et diversifications des sources de financements de la FEMDH auprès de donateurs privés et publics.

## 9. Questions organisationnelles

Au cours de l'année 2006, le Secrétariat de la Fondation était composé des membres du personnel suivant:

- Anne-Sophie Schaeffer (Master en droit international public, Master de juriste international de terrain, Maîtrise de Droit) a été employée à plein temps comme coordinatrice de projet à Copenhague.
- Nels Lyngsø (diplômée d'audit et de comptabilité) a été employé à temps partiel par la Fondation en qualité de comptable à Copenhague.
- Berit Spangaard (diplômée d'une école de commerce) a été employée à temps partiel par la Fondation en qualité d'assistante pendant la période juin - août 2006.

La FEMDH a également mis en place des solutions temporaires pour soutenir le travail du Secrétariat et a notamment pu bénéficier de services fournis par le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme en 2006:

- Services de supervision organisationnelle des activités du secrétariat
- Services informatiques
- Services administratifs

L'audit de la Fondation a été confié à un cabinet indépendant, *Deloitte*, Copenhague, qui a rencontré à plusieurs reprises le personnel de la FEMDH pour discuter des procédures et de la gestion financière de ses activités dans la région. Les rapports d'activité et financier annuels sont publiés sur le site internet de la FEMDH.